

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le trente mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELCROIX Sébastien, Maire

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien – M. HUVELLE Richard – Mme DUPIRE Agnès – M. FARHI Dany – Mme COCHARD Aurore – M. DUPONT Jérôme – Mme AVONTS Martine – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie – M. HIROUX Frédéric – M. BOMBECKE Sébastien – M. LEMBOURG Julien – M. DORMIGNY Matthias – Mme LEMAITRE Caroline – M. BEAUVILAIN Dylan

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT : il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Toutefois, si une seule candidature a été déposée ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Un appel à candidatures est lancé pour composer la CAO :

1 seule liste se porte candidate :

Liste 1 : « Pont-sur-Sambre, construisons ensemble »

- Membres titulaires : Richard HUVELLE, Dany FARHI, Roselyne LEGER
- Membres suppléants : Dylan BEAUVILAIN, Agnès DUPIRE, Matthias DORMIGNY

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215904673-20260331-D2026_16-DE

Une seule candidature ayant été déposée, sont donc désignés :

Membres titulaires : Richard HUVELLE, Dany FARHI, Roselyne LEGER

Membres suppléants : Dylan BEAUVILAIN, Agnès DUPIRE, Matthias DORMIGNY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 31 mars 2026

M. DELCROIX Sébastien - Maire

S. Delcroix

